

L'Ontario alimente le mythe de la rupture des lois sur les valeurs mobilières

Le passeport : encore droit de cité

Par Greg Selinger

Le Conseil des ministres de la réglementation des valeurs mobilières (représentant tous les territoires et provinces du Canada, sauf l'Ontario) veut que le public connaisse les faits concernant le régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada fait depuis peu l'objet d'une vigoureuse rhétorique négative de la part de ceux qui prônent la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Sous la conduite du ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, les critiques affirment que notre système actuel, avec son pouvoir de réglementation qui incombe aux 13 provinces et territoires, est encombrant, inefficace et coûteux. Après l'acquittement de l'ex-vice-président du Conseil de Bre-X, M. Flaherty a critiqué les organismes de réglementation du Canada et décrit l'application de la réglementation des valeurs mobilières comme étant « embarrassante à l'échelle internationale pour le Canada ». Il a également suggéré qu'un organisme de réglementation unique est nécessaire si l'on veut poursuivre le libre-échange en matière de valeurs mobilières avec les États-Unis et les autres pays du G7. Malheureusement, l'essentiel de cette critique repose sur des mythes, et non sur des faits.

Bien que les critiques voudraient que les Canadiens croient que notre système de réglementation des valeurs mobilières est en quelque sorte écorné voire irrémédiablement dysfonctionnel, diverses analyses indépendantes révèlent une tout autre histoire. De récentes évaluations par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe de la Banque mondiale classent avec constance le système canadien parmi les meilleurs au monde – devant ceux des États-Unis et du Royaume-Uni.

Les critiques tentent également de convaincre les Canadiens que notre système de réglementation des valeurs mobilières est extrêmement complexe et coûteux. De fait, comme ma collègue Monique Jérôme-Forget, Ministre des Finances du Québec, l'a fait remarquer dans une récente allocution, les coûts de réglementation et de financement directs sont en général plus bas au Canada qu'aux États-Unis, et le système canadien est aussi uniforme et harmonisé que le système américain.

L'argumentaire voulant qu'il faille se protéger davantage contre les fraudes en valeurs mobilières passe opportunément sous silence le fait que les aspects les plus graves d'une telle politique incombent principalement au gouvernement fédéral. Les commissions des valeurs mobilières ne peuvent déposer une accusation au criminel. Dans une tentative destinée à resserrer les mesures de protection contre les fraudes en valeurs mobilières, le gouvernement fédéral a constitué, en 2003, l'Équipe intégrée – police des marchés financiers (EIPMF) sous l'autorité de la GRC. Le gouvernement fédéral a reconnu que les résultats de l'EIPMF donnent à penser qu'il y a place à amélioration. Si l'EIPMF n'est pas une panacée pour prévenir la commission de fraudes en valeurs mobilières de nature criminelle, il est difficile d'imaginer comment un organisme de réglementation unique pourrait mieux faire sur le plan administratif.

Les partisans d'un organisme de réglementation unique
répandent la désinformation

La suggestion de ces mêmes Canadiens voulant qu'il nous faille un organisme de réglementation unique aux fins de poursuivre le libre-échange en matière de valeurs mobilières avec les États-Unis et les autres pays du G7 est également erronée. Il existe un consensus international selon lequel le libre-échange en matière de valeurs mobilières devrait reposer sur un tel régime de reconnaissance mutuelle, mais M. Flaherty oublie de reconnaître que nous avons déjà un régime identique en place au Canada –

le régime de passeport – auquel lui et l'Ontario continuent de s'opposer. Il est curieux de voir M. Flaherty et l'Ontario appuyer le libre-échange au plan international, tout en s'y opposant au plan intérieur.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux reconnaissent que les marchés évoluent rapidement, et que les régimes de réglementation des valeurs mobilières nécessitent une innovation et des réformes constantes. Depuis la signature du Protocole d'entente provincial-territorial concernant la réglementation des valeurs mobilières en 2004, le Conseil des ministres travaille ferme à mettre en oeuvre des réformes pratiques et concrètes avec un franc succès. Le Conseil des ministres souscrit pleinement au régime de passeport, qui améliore l'accès aux marchés des capitaux en permettant aux participants de traiter avec un seul organisme de réglementation et un seul ensemble de règles. De plus, il reconnaît le fait que la réglementation des valeurs mobilières au Canada est de compétence provinciale.

À notre avis, le régime de passeport nous amène dans la bonne direction et ce, non seulement parce qu'il ouvre un accès fenêtre unique aux marchés des capitaux mais, mieux encore, parce que le processus d'élaboration et de mise en oeuvre du régime de passeport ne peut qu'améliorer notre capacité à réformer le régime de réglementation sur une base de permanence. Le régime de passeport met en évidence un niveau sans précédent de coopération, de coordination et de consensus entre les gouvernements et les organismes de réglementation qui sont parties au processus – une évolution extrêmement positive qui s'est malheureusement trouvée éclipsée par la cabale de mésinformation en faveur d'un organisme de réglementation unique.

Au grand dam des 12 provinces et territoires qui forment le Conseil des ministres, tant l'Ontario que le gouvernement fédéral demeurent toujours à l'extérieur du processus, critiquant nos efforts et faisant obstacle à nos progrès. Ceci est malgré le fait que les participants ontariens au secteur des valeurs mobilières appellent le régime de passeport un pas avant vers l'amélioration du régime de réglementation des valeurs mobilières au Canada et ont encouragé l'Ontario à y participer.

Le fait est que le Canada compte des marchés des capitaux vibrants, dynamiques et sûrs, dotés d'un régime de réglementation de calibre mondial et performant à souhait. Les ministres provinciaux et territoriaux tiennent résolument à l'idée d'améliorer constamment notre régime de réglementation de même que la compétitivité de nos marchés des capitaux. L'Ontario devrait se rallier pleinement à nos efforts. Le gouvernement fédéral devrait respecter notre compétence et apporter son soutien au régime de passeport. Voilà qui enverrait un signal à la fois clair et important aux Canadiens et à la communauté internationale quant à l'état vrai de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux marchés canadiens des capitaux.

Financial Post

Greg Selinger est président, Conseil des ministres de la réglementation des valeurs mobilières et ministre des Finances du Manitoba.